1669 3e Juin
le 16e fevrier 1672
Testament
olographe De
Damoiselle Jeanne
administratrice de
L'hospital de montreal
avec
Un codicile du 27e
May 1673 fait
par Monr. le Curé dud.
Lieu.

delliuré expedition a
Monsieur Souart,
Son executeur testamentaire
et aux Religieuses le 22e octobre
1675:

Basset Gfr

No 928

ARCHIVES
Du District de | Of the District of
MONTREAL

Deliuré expedion aux S.rs Soeurs Grey. 4 Juin 1673:
a aux dames religieuses de Montreal

No 928

596)

Au nom du pere. du filz et du St esprit
Amen

En La presance de mon Bien Te. Jeanne Mance fille Toussante de de mes drois etant en La charge de Ladministracion de lhospital de St Joseph de Montreal et demeurant audit lieu, conessant La La certitude de La Mort et lincertitude de lheure dicelle de mon propre mouuemant et volontes Te fait cette declaracion de mes dernieres volontes par ce presant Testamant que ie veux estre efectue apres ma Mort.

Te proteste de viure et de mourir dans La vraye foy et Religion de La sainte eglize Catholique Apostolique Romaine que ie tiens et reconois pour La seul vraie eglize hors de laquelle il n'y a point de salut. Te croy tout ce quel croit et Japrouue tout ce quel aprouue et te renonce de tout mon coeur a tout ce quelle desaprouue.

Te La reuere ie Lonore et La reconois pour ma seule et vraie Mere voüant une entiere et parfaite obeissance comme a vraie fille pour toute ma vie et pour toute Leternite quoy que ie sois tres Indigne.

Te remets mon esprit et mon Ame entre Les mains de mon Bien mon souuerain seigneur et Createur me soubmettant tres humblemant et dans Le plus profons Respect quil mest possible a Lordre sacre de sa tres adorable tres sainte tres Juste et tres aymable volonte voulant et aggreant de tout mon coeur pour Le reste de ma vie et pour toute Leternite tout ce qui Luy plaira dordonner sur moy Esperant de son Infinie bonte et misericorde Le pardon de mes pechez que ie Tete dans Labime Infini des precieux sang et merites Infinis de Jesus christ mon sauueur et Redempteur qui est Le seul et Lunique Apuy de toutes mes esperance et de La bastitude que Jespere de Le voir et de Laimer eternellemant.

Jabandonne mon Ame a sa tres Adorable et Diuine prouidance me soumettant et aggreant La Mort qui Luy plaira de manoier et Le temps et La maniere dicelle Laissant Le soin de ma sepulture a La prudence et discression des Religieuse de cest hospital pour estre Inuumé au Lieu et place quel Jugeront plus conuenable.

Te veux aussi et ordonne que toutes Les choses qui se trouueront dans mon apartemant comme meubles habis Linges vaisselles et et generalemant tout ce qui mapartien et Les viures et prouisions qui se trouueront tant en La caue quau greniere soie partagee egalemant aus Religieuse et aus pauures de cest hospital.

Te veux ausi et ordonne que toute Les choses qui me seront enuoiee de france et qui mapartiendront et generalemant tout ce qui mest ou me sera deu Lors apres ma Mort par droit de succession ou donacion ou par quelque autre voie ou maniere que ce soit ou puisse estre ou arriuer soies aussi egalemant partagee aus susdites Religieuse et aus pauures de ceste hospital.

Te declare que ie ne point fait de dettes pour moy en mon particulier et que toutes Les choses qui se trouueront estre deue tant reiaume de France apres ma Mort ont esté faite pour Les besoins et necessite des pauures de cest hospital.

Archives judiciaires
Palais de Justice
MONTREAL, Que.

Je nomme pour executeur de mon presan testamant
Monseigneur Lilustrissime et trekenerandissime euesque de
Detree nostre tres digne prelat supliant tres humblemant sa
grandeur et dens le plus profons respect quil mest possible
qui Luy plaise de me pardonner ceste hardiesse que ie
prand davoir oze le nommer pour vne chose de sy petite
consideracion mais que ie cren estre necaicaire pour le
bien et le repos de ceste Maison et afin que ny mes parans
ny autres ne viene a troubler ou Inquieter ceste Maison.
Je suplie tres humblemant sa grandeur de Lavoir aggreable
et que sy tos que ie ceres trepassee Les portes de mon
Apartemant soies fermee Au dehors, et que toul mes papiers
tant pour man particulier que pour Lospital et les lettres
qui me seront enuoiee de france, Luy soies mise entre ses
mains, et qui Luy plaise de faire prier Dieu pour le
repos de mon ame.
cest deguoy Je suplie tres humblemant sa grandeur et
que Jespere de sa bonte pour Lamour de Dieu
Fait par moy soussignee Administratrice de cet hospital
a Montreal ce troisieme de Juin mil six cent soixante
neuf en La Maison ou ie fais L'administracion de Lospital et signe
par moy Jeanne Mance.

et qui a partien aux pauures
dudit hospital. 16 feurier 1692
Jeanne Mance.
Japrouue les trois mots
sur la derniere signe.
J Mance 16 feurier 1692

Je veux et desire quan labcence de Monseigneur Leuesque de
Detree Monsieur soüart soit executeur de mon presant
Testamant et Luy absant ie desire et veut que ce soit Le
superieur Eclesiastique des Seigneurs de Lile de Montreal
Fait audi montreal Le 16 feurie mil six cent septante deux
Jeanne Mance

Paraphé pour vny qu'office de Lord. de Mons. le Bailli
de Mont'eal, de cejourd'hui, ce dix neuf
juin 1692 signé Dasset
Dasset
greffier

ARCHIVES
Du District de | Of the District of
MONTREAL